

Minute sécurité Mousqueton automatique

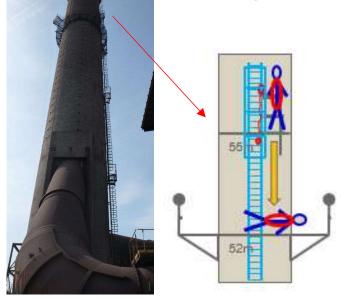


Règle d'or n° 2

J'utilise tous les moyens de protection contre les chutes



Depuis l'accident survenu à Dunkerque en novembre 2018 sur une cheminée de Matagglo, le mousqueton automatique est obligatoire sur ArcelorMittal France.



Un salarié d'une entreprise extérieure a fait une chute de 3 m : un des mousquetons de sa longe était un mousqueton à vis. La sécurité n'avait pas été verrouillée (vis non serrée) et il s'est ouvert.

Un mousqueton à vis peut s'ouvrir en cas de chute si la vis n'est pas verrouillée.





Assurez vous que la règle est bien appliquée sur les chantiers. Stoppez immédiatement tout chantier en cas de non conformité.

Lien film illustration: https://web.microsoftstream.com/video/1611bc6a-64a4-4c12-8a1d-397db19eb220























